Préfecture Martinique
Contrôle de légalité
19 AVR. 2023

EXTRAIT N° 16/2023 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 AVRIL 2023

Date de la convocation **:**
Le 28 mars 2023

Nombre de conseillers municipaux
En exercice 33

En début de séance :

Présents	22
Procurations	1
Absents	5
Excusés	5

En cours de Séance :

Présents	22
Procurations	1
Absents	5
Excusés	5

L'an deux mil vingt-trois, le onze du mois d'avril, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint-Joseph sur convocation, sous la présidence du Maire, M. Yan MONPLAISIR

PRESENTS :

Adjoints : M. ADELE Claude, Mme MIEVILLY Eliane, M. CACLIN Laurent, Mme CATHERINE Marie-Lyne, Mme LAMIN Marie-Josée, M. CRETINOIR Joël, M. NAPOLY Raymond, Mme DUBO Corinne, Mme LEGIEL Eliane

Conseillers municipaux : M. ARETO Joseph, Mme CARIN Jocelyne, Mme CAVALIER-DOURE Sandrine, M. FERDINAND Thierry, M. PALIX Pierre, Mme MARLIACY Danielle, Mme MENCE Marielle, Mme DUCADOS Anne-Caroline, M. SAINT-HONORE Laurent, M. ATHANASE Rémy, M. MARLET Camille, M. MARLET Daniel.

ABSENTS EXCUSES : M. CIDOLIT Bertrand (procuration à Mme CAVALIER-DOURE), M. BERNABE Cédric, M. ADELAIDE Michel, Mme RIERNY Sandrine, Mme BEAUJOLAIS Marie-José, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse.

ABSENTS NON EXCUSES : Mme CARDOU Josiane, M. THELESTE Johan, M. ROSELET Jean-Christophe, M. DELPHIN Laurent, Mme FRANCOIS Francine.

ASSISTANTS M. Pascal QUIONQUION (DGS), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. Victor VELAYE (Dirfin), Mme Rachel VALLERAY (DRH), M. Stéphan GLANIOS

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à seize heures et trente-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. CRETINOIR Joël pressenti, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

REGULARISATION DE CESSION D'UN LOGEMENT EVOLUTIF SOCIAL EN CONTRAT DE LOCATION VENTE

Le Maire expose :

dans la cadre de sa politique de l'habitat et plus particulièrement de l'accession sociale à la propriété, par délibération de son conseil municipal du 24 novembre 1984, la ville de Saint-Joseph, aux termes d'un acte sous seing privé daté du 17 août 1990, a donné à bail avec promesse de vente, pour une durée de quinze ans (15 ans) à Madame Rose-Marie BONTRAIN, la parcelle de terrain aujourd'hui cadastrée section S N° 914 d'une superficie de 906 m², située à l'intérieur du lotissement dit de « Presqu'île » *(Les Fougères)*.

Sur la parcelle susvisée reposait une « ébauche » de logement (logement évolutif social au stade gros œuvre), charge pour les preneurs de procéder aux travaux d'achèvement.

La ville s'était engagée selon les clauses du bail incluant une promesse de vente, à céder aux preneurs à bail, le bien concerné, à l'expiration de la période de quinze ans fixée.

L'Office CONSTANTIN 78, rue de la République 97200 Fort de France en charge des formalités notariales et notamment de la rédaction de l'acte de vente, a demandé au maire, sur sollicitation du comptable public, de bien vouloir soumettre à nouveau au conseil municipal, l'approbation de la vente en pleine propriété au profit de l'intéressée.

.....

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- **D'APPROUVER** la vente en pleine propriété de la parcelle cadastrée **S N° 914** d'une contenance de 906 m² sise au lotissement dit de « Presqu'île » *(Les Fougères)*, au profit de **Madame Rose-Marie BONTRAIN.**
- **D'AUTORISER** le maire à signer tous documents et actes afférents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 11 avril 2023

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le
Publié le

COMMUNE DE SAINT JOSEPH MARTINIQUE

Pour le Maire, et par délégation
2ème Adjoint

Eliane MIÉVILLY